

**Directeur de publication :**  
Denis Carretier

**Rédacteur en chef :**  
Christel Chevrier

**Comité de rédaction :**  
Valérie Gallia, Cyril Sévely,  
Marc Fratantuono, J.Michel Duriez

**Rédigé en collaboration avec :**  
Chambres d'agriculture,  
CETA du Vidourle,  
GRCETA de Basse Durance  
Cofruid'Oc, Conserves du Gard  
Sud Expé

**Crédit photo :**  
CA34, Sud Expé



*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.*

# Arboriculture

## Languedoc Roussillon

### Toutes espèces fruitières

#### Campagnol

Période d'activité des campagnols.

Lutte par piégeage : repérer les tumuli frais, sonder les alentours pour détecter une galerie, positionner le piège dans le sens de circulation et reboucher autour du piège afin d'éviter le passage de la lumière.

Relever les pièges fréquemment.

### Toutes espèces à noyaux

#### Monilioses

Profiter des opérations de taille pour supprimer les rameaux et les fruits moniliés.

Les sortir du verger et les brûler.

#### Cochenille blanche

Sur vergers avec de très forts encroûtements, les moyens mécaniques sont indispensables pour limiter la prolifération de la cochenille.

Profiter des opérations de taille pour réaliser un décapage à l'aide d'une brosse ou avec une lance à eau à 40 bars de pression (sans adjonction de produit).



### Pêcher

#### Stades phénologiques

- Stade pleine floraison : Garaco, Carène.
- Stade début floraison : Earlitop, Earliqueen, Patty, Lorinda, Garcica.
- La plupart des variétés sont au stade C-D.
- Stade C : pêches Pavie.

#### Cloque

La période de sensibilité démarre au stade pointe verte et se poursuit jusqu'au stade feuilles étalées.

#### Bactérioses (*Xanthomonas*)

La période de sensibilité se poursuit jusqu'au stade D.

#### Puceron vert

La période de sensibilité commence à partir des stades C-D avec l'éclosion des fondatrices.

### ***Thrips meridionalis***

La période de sensibilité commence à la floraison, pour les pêches à peau peu duveteuse et les nectarines.



## Abricotier

### **Stades phénologiques**

Stade C-D : Colorado, Mirandela.

Stade C : Magic Cot, Goldrich.

Stade B-C : Wonder Cot, Flopria.

Stade B : Big red, Sunny Cot.

Stade A-B : Orangered.

Stade A : Kioto, Bergarouge.

### **Coryneum / Bactériose**

La période de sensibilité démarre aux stades B-C.

### **Moniliose des fleurs et rameaux**

La période de sensibilité démarre à la floraison.

### **ECA**

Actuellement, on observe les symptômes d'hiver de façon importante : débourrement précoce avec présence de feuilles et/ou de fleurs.

Rappel :

- cette maladie reste très présente dans tout le département ;
- un seul arbre malade est une source de contamination pour la parcelle et les vergers environnants ;
- tous les arbres présentant des symptômes doivent être impérativement éliminés (arrachés ou tronçonnés et dévitalisés).

L'éradication de la maladie est de la responsabilité de tous et passe obligatoirement par une lutte collective.

### ***Cacopsylla pruni*, vecteur de l'ECA**

Captures de psylles en cours. L'application d'une barrière physique limite les piqûres du psylle.



## Cerisier (bassin languedocien)

### **Stades phénologiques**

Stade A : toutes variétés.

### **Coryneum / Bactériose**

La période de sensibilité démarre au stade B.

### **Puceron cendré**

La période de sensibilité commence au stade C avec l'éclosion des fondatrices.



# Pommier

## Prophylaxie

Profiter des opérations de taille pour supprimer les rameaux oïdiés, les fruits momifiés et les larves de zeuzère.

## Tavelure

La période de sensibilité commence au débourrement, aux stades C-C3.

## Puceron cendré

La période de sensibilité commence au débourrement avec l'éclosion des fondatrices.



# Poirier

*Informations issues du réseau PACA*

## Stades phénologiques

Stade B : Guyot, William's.

## Tavelure

La période de sensibilité commence au débourrement, aux stades C3-D.

## Puceron mauve

La période de sensibilité des stades E-E2 est marquée par l'éclosion et l'installation des colonies de fondatrices.

## Pou de San José

Observer les larves de second stade sur les rameaux à l'approche de la floraison.



# Olivier

## Œil de paon (*Spilocaea oleagineum*)

Les conditions climatiques humides avec des pluies qui tombent dans des températures voisines de 15°C sont particulièrement favorables au développement de ce champignon. Il se manifeste sur les feuilles par des taches circulaires grises puis sombres pour au final aller vers le grisâtre parfois teinté de jaune. Les feuilles du bas de la frondaison sont attaquées plus fortement. Les feuilles atteintes meurent et chutent.

Plus d'infos ici : [http://afidoltek.org/index.php/L'oeil\\_de\\_paon](http://afidoltek.org/index.php/L'oeil_de_paon)

Cette maladie n'est pas mortelle pour l'olivier mais a des conséquences directes sur la production d'olives : absence de la formation des grappes florales et mauvaise alimentation des petits fruits qui n'arriveront pas à rester sur les rameaux.

Dès à présent les observateurs ont visité quelques oliveraies où les arbres sont fortement défoliés et pour lesquels la production 2015 est donc fortement compromise.

Au-delà des conditions climatiques d'autres paramètres sont à prendre en compte :

- la situation du verger : les bas-fonds, l'absence d'aération, le degré d'humidité ambiante sont autant de facteurs favorisant l'oeil de paon.

- les variétés : la lucques, le cailletier, la tanche entre autres sont sensibles à cette maladie. À l'inverse, la picholine et l'aglandau par exemple sont moins sensibles.

Le SRAL PACA a mis en ligne un formulaire gratuit (OPTIPAON) qui vous permet en quelques questions de mesurer le degré de risque dans lequel se trouve votre oliveraie :

**[http://www.agrometeo.fr/op\\_oad.asp](http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp)**

L'aération de la frondaison par la taille constitue un bon moyen de freiner le développement du champignon.

En 2014, les oliveraies favorables au développement de l'oeil de paon ont été particulièrement attaquées. Elles se trouvent à nouveau en forte situation de risque, même si les taches ne sont pas encore visibles.

### **Teigne de l'olivier (Prays oleae)**

À cette époque de l'année, la chenille est encore dans la feuille où elle a creusé une galerie très fine. Elle va ensuite grossir pour sortir de la feuille dans les prochains jours.

Au cours de la taille de vos oliviers nous vous invitons à effectuer quelques comptages de feuilles minées : le seuil de risque est au-dessus de 10 % de feuilles minées.



Pour l'instant, les observateurs n'ont relevé que quelques vergers dans lesquels ce seuil était atteint. Soyez vigilant !

### **Cochenille noire de l'olivier (Prays oleae)**

Aucune présence de cet insecte au-delà des seuils de risque n'a été observé.

## **BACTÉRIE XYLELLA FASTIDIOSA**

### Appel à la vigilance - maintien et amplification du réseau de surveillance :

Dès le 18 mars 2014, nous vous avons informé sur la menace que représente l'arrivée dans le sud de l'Italie de la bactérie *Xylella fastidiosa* (voir BSV Olivier n°1 / 2014) et sur la mise en place en France d'un réseau de surveillance.

À ce jour aucune présence de la bactérie en France n'a été relevée. Seuls des plants de caféier porteurs de la bactérie ont été interceptés avant leur entrée dans le pays.

Une décision d'exécution de l'Union Européenne (13/02/2014, notifiée sous le numéro C (2014) 726) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution). L'UE a commandité une expertise auprès de l'EFSA (Autorité Européenne pour la Sécurité des Aliments) qui a été publiée en janvier 2015 : <http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/150106.htm>

Cette bactérie a été détectée fin novembre 2013 sur des oliviers dans la Province de Lecce, dans la Région des Pouilles, dans le sud de l'Italie.

À ce jour la zone de présence de la bactérie est restée confinée dans la Province de Lecce, où 8000 ha d'oliviers ont été détruits. Les autorités italiennes ont mis en place des mesures de confinement et d'éradication des oliviers atteints.

Cette maladie concerne en particulier l'olivier, mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, ornementales et forestières : le laurier rose est tout particulièrement vulnérable. Les spécialistes savent que les agrumes, les pêchers, les amandiers, les abricotiers, les pruniers peuvent également être atteints, mais aussi des chênes et des variétés d'acacias et de pervenche. La connaissance exacte de la liste des végétaux vulnérables n'est pas connue de façon exhaustive à ce jour. Aucune information actuellement sur une sensibilité variétale des oliviers.

La diffusion de la bactérie se fait essentiellement par les plants de végétaux ou les greffes. Les olives et les noyaux ne sont pas considérés comme des moyens de propagation. Les insectes qui se nourrissent du xylème des végétaux sont tous potentiellement des vecteurs de transport de la bactérie. Ils sont très divers et très nombreux et il n'est pas envisageable de les éradiquer par des pesticides.

Il faut bien reconnaître que de nombreuses zones d'ombre entourent cette bactérie qui avait jusqu'ici commis de gros dégâts sur les agrumes au Brésil et la vigne aux États-Unis.

Le Ministère de l'Agriculture (DGAL et SRAL dans les régions) a décidé de renforcer le dispositif de surveillance dont les bases ont été précisées fin février 2015 au cours d'une réunion avec les représentants de la filière.

Le réseau de vigilance mis en place en mars 2014 par l'AFIDOL, le réseau des techniciens oléicoles et le SRAL est maintenu. Nous vous en rappelons le fonctionnement ci-dessous. Les services du Ministère de l'Agriculture vont renforcer les contrôles auprès des revendeurs de plants. Par ailleurs un laboratoire de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) s'est doté des moyens d'analyse permettant de détecter la présence de *Xylella fastidiosa* sur des échantillons de végétaux). Un poste de chercheur sur cette bactérie a été financé par l'État.

---

Nous vous recommandons la plus grande vigilance d'une part quand à l'origine de votre matériel végétal quel qu'il soit et surtout s'il provient de la Province de Lecce.

Les symptômes de la maladie sont décrits dans la traduction de la page internet de l'organisme européen qui suit cette affaire, que nous vous proposons en téléchargement ici :  
<http://afidol.org/fichiers/pierce.pdf>

Les dessèchements sur les végétaux se manifestent entre mai et août.

Nous vous invitons à contacter un de nos partenaires le plus proche de votre oliveraie si vous suspectez la présence de végétaux atteints.

**ATTENTION** : les symptômes de roussissement ou de dessèchement rapide de tout ou partie de la frondaison peuvent être confondus avec ceux provoqués par un coup de froid, une asphyxie racinaire par excès d'eau, la verticilliose ou une attaque d'hylésine :

- froid: l'hiver 2013/2014 a été particulièrement doux de façon générale.
- hylésine : seuls quelques rameaux sèchent et l'insecte signale sa présence par des trous dans les bois facilement visibles dans la zone limitant la partie verte (vers le tronc) et la partie sèche (vers l'extrémité de la branche).
- verticilliose ou asphyxie racinaire : ces dégâts se situent dans une zone issue d'un rameau, d'une charpentière, d'un tronc de cépée. Ce sont les pousses qui proviennent d'une "ligne de sève" qui dépérit. La maladie de pierce se manifeste dans une "boule de feuilles" par "proximité géométrique", sans se soucier à quel rameau les feuilles appartiennent.

Partenaires du réseau :

- Gard : Bernard Assenat – Chambre d'Agriculture du Gard  
([bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr))
  - Hérault : Hélène Teisseidre – Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
([lemoine@herault.chambagri.fr](mailto:lemoine@herault.chambagri.fr))
  - Aude : Christine Agogue – Chambre d'Agriculture de l'Aude  
([christine.agogue@aude.chambagri.fr](mailto:christine.agogue@aude.chambagri.fr))
  - Pyrénées Orientales : Éric Hostalnou – Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales  
([e.hostalnou@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:e.hostalnou@pyrenees-orientales.chambagri.fr))
-

## ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

**Pour en savoir plus** : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.**

**La CRA-LR dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.**